

AUTORISATION DE CAPTATION - DROIT A L'IMAGE

Vu le code civil, en particulier l'article 9, Vu le code de la propriété intellectuelle,

Votre enfant participe cette année à un court métrage / clip vidéo / film d'animation organisé par l'association Memotion Production. L'image de votre enfant ainsi que sa voix seront fixés sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous.

Cependant, vous pouvez refuser que votre enfant soit filmé ou enregistré : dans ce cas, votre enfant ne pourra pas participer à cet atelier. Cette œuvre sera une œuvre collective réalisée sous l'autorité de Memotion Production association régie par la loi de 1901 et de l'établissement d'accueil. L'exploitation de l'œuvre se fera uniquement dans les conditions définies ci dessous :

Captation : Image et voix

Exploitation : Exposition ou représentation non commerciale pour une durée maximale de 5 ans sur support numérique en ligne (site internet)

Memotion Production ou l'établissement d'accueil pourraient être amenés à diffuser l'œuvre audiovisuelle via d'autres plateformes extérieures telles que Youtube, Dailymotion, etc. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des séquences ou de l'œuvre audiovisuelle susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et être entièrement rempli de mes droits et ne pourrait prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom. Je donne mon accord pour que mon enfant participe au projet organisé par Memotion Production.

Fait à Le

Nom, Prénom de l'enfant	Nom, prénom et signature des parents ou du tuteur légal
---	---

